



*Cardinal Jozef De Kesel
archevêque de Malines-Bruxelles*

Crise en Ukraine : invitation à une intense solidarité pour l'accueil collectif des réfugiés

Malines, le 28 mars 2022

**A toutes les personnes nommées,
Aux équipes pastorales,
Aux membres des fabriques d'église,
Aux communautés religieuses,**

Depuis plus de trois semaines, nous suivons les événements tragiques en Ukraine avec effroi et une profonde tristesse. L'Europe, qui a connu l'enfer des guerres, est une nouvelle fois confrontée à cette terrible menace.

Dans leur communiqué de presse du 10 mars 2022, les évêques ont appelé à la prière mais aussi à une intense solidarité avec les réfugiés ukrainiens. De nombreuses familles et communautés ont spontanément ouvert leurs portes ou commencé à aider. Merci pour tout ce qui a déjà été entrepris.

Les autorités publiques veulent organiser, soutenir et guider l'accueil des réfugiés ukrainiens. Accueillir des réfugiés, c'est plus que leur offrir un lieu sûr. C'est pourquoi, les autorités demandent à l'Église de proposer des structures d'accueil collectif supplémentaires, tant pour les réfugiés déjà arrivés dans notre pays que pour ceux qui suivront dans les prochaines semaines. L'Église veut pleinement répondre à cet appel.

Notre première demande est de mettre à disposition des autorités le plus grand nombre de places disponibles. La question de savoir si ces places sont adaptées au logement des réfugiés peut être laissée aux autorités. Leurs services ou leur personnel se chargeront de juger de l'adéquation des logements offerts aux critères requis par les normes du logement, de la santé et de la sécurité ainsi que des personnes auxquelles ces logements conviennent le mieux (familles, célibataires, enfants, etc.). Les autorités fourniront également l'encadrement et le soutien nécessaires à ceux qui offrent un lieu d'accueil.

Ci-dessous vous trouverez la procédure pour notifier les places de logements disponibles aux autorités publiques.

Je vous souhaite une belle montée vers Pâques.

Cordialement,

+ Jozef Cardinal De Kesel
Archevêque de Malines-Bruxelles

Concrètement

Dans un premier temps, ce sont des solutions de logement immédiates qui sont cherchées. Qui dit immédiates, signifie que les logements visés sont ceux qui sont équipés et peuvent être immédiatement mobilisés, ou l'être facilement après de petits aménagements. On parle donc des hébergements collectifs dont vos communautés pourraient disposer et/ou de solutions davantage individuelles ou d'ampleur moindre telles que des hébergements chez des particuliers.

Les hébergements particuliers	Les hébergements particuliers (émanant de vos fidèles) peuvent être relayés directement vers la plateforme de solidarité qui a été créée et qui collationne à la fois l'offre mais aussi la demande de logement. Voici le lien utile : http://ukraine.logement.wallonie.be
Les hébergements collectifs	<p>Les hébergements collectifs peuvent être relayés via l'adresse électronique suivante : solidarite.ukraine@gov.wallonie.be</p> <p>Prière de bien vouloir préciser dans vos mails les informations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Identification et localisation du logement ;2) Personne de contact avec coordonnées complètes ;3) Type de profil compatible (famille, personnes seules, groupes...) ;4) Nombre de personnes pouvant être accueillies ;5) Délai de mise à disposition (immédiat, délai léger/moyen/long) de mise en conformité (préciser le nombre de semaines si possible) ;6) Liste des équipements disponibles (sanitaire(s), cuisine(s), lit(s)...)7) Durée d'hébergement présumée (court terme = urgence quelques jours, moyen terme = plusieurs semaines, long terme = plusieurs mois/années (préciser le nombre de jours/semaines/mois/années si possible) <p>➔ <u>Prière de bien vouloir notifier chaque offre de logement aux secrétariat de la conférence des évêques au ce.belgica@interdio.be</u></p>
Questions ?	Pour toute question qui pourrait se poser ou vous être posée, prière de contacter bernard.dufour@interdio.be